

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Rejeté

N° AC119

AMENDEMENT

présenté par

M. Coulomme, Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximimi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui évalue l'impact de la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 sur l'ensemble du système de santé public des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui l'accueillent. Ce rapport fait notamment un état des lieux des besoins en lits d'hôpitaux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons alerter sur l'état des hôpitaux et du système de santé affectés par les coupes budgétaires et l'impact des JOP 2030 sur ces derniers.

Pour faire face à l'afflux de spectateurs qui viendront du monde entier pour cet événement, il est urgent d'évaluer les besoins, afin d'augmenter les moyens préexistants. Cela implique d'assurer la prise en charge de ces personnes avec des services médicaux à la hauteur, en plus d'assurer le service déjà nécessaire hors JOP. Or, nous le savons, notre système de santé est déjà exsangue par des années de coupes budgétaires. Si les athlètes vont bénéficier des polycliniques prévues au sein

de ce texte, qu'en est-il des habitants de la région ? Selon l'ARS et l'INSEE, il existe 17 zones sous-denses en médecin au sein de la région, ce qui lui a valu la possibilité de rejoindre le projet de « Pacte de lutte contre les déserts médicaux ». La situation est donc déjà très dégradée. Mais, comme pour les JOP 2024 le Gouvernement ne semble pas du tout s'en préoccuper au sein de ce projet de loi, alors que cela est un enjeu majeur, en particulier en période d'épidémie hivernale et en station de sport d'hiver.

Pire encore, nous craignons que les JOP 2030 dégradent cette situation. Le rapport du Sénat déplore ainsi que, contrairement à l'étude d'impact qui accompagnait le PJJ relatif aux JO de 2024, celle du présent PJJ « ne comporte aucune précision relative aux services délivrés et aux prévisions d'activité au sein des centres de santé ou encore aux besoins quotidiens en professionnels de santé. Ainsi, il apparaît difficile d'estimer si l'organisation proposée permettra de répondre pleinement aux objectifs fixés par le contrat ville-hôte et les lettres d'engagement du Gouvernement ». En particulier, l'étude d'impact précise que certaines activités pourraient être externalisées « dans une logique d'optimisation de certaines disciplines relevant du périmètre de la polyclinique » ou encore que les patients pourraient être transférés « pour les soins qui ne pourraient être pris en charge au sein de la polyclinique » dans l'un des établissements référents identifiés, sans préciser les activités qui pourraient faire l'objet d'une externalisation ainsi que les modalités de prises en charge au sein des établissements référents. Enfin, l'étude d'impact précise que « les services ne relevant pas, par nature, d'un centre de santé, tels que les actes chirurgicaux et les hospitalisations, sont exclus du champ de la polyclinique ». Ces actes seront donc effectués au sein des établissements de santé de la région.

Pour toutes ces raisons, nous demandons un rapport évaluant l'impact des JOP 2030 sur le système de santé des régions AURA et PACA.